

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

2 1 JUIN 2017 3091 Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 21 juin 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de l'Intérieur au sujet des compensations attribuées à la commune de Sanem comme contrepartie du centre pénitentiaire « Uerschterhaff ».

Le centre pénitentiaire susmentionné, qui pourra accueillir jusqu'à 400 détenus, est en projet depuis 2008 et sera réservé aux personnes détenues préventivement. Les travaux pour la route qui permettra l'accès au site ont débuté il y a quelques semaines.

Il me revient que la commune de Sanem s'est vu attribuer des compensations importantes comme contrepartie de la mise à disposition du site « Uerschterhaff » et de l'acceptation de la nouvelle route qui représente une nouvelle coupure importante de la commune de Sanem.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?
- Existe-t-il une convention entre l'Etat et la commune de Sanem réglant les détails des compensations ?
- Quels sont les montants totaux alloués à la commune de Sanem?
- S'agit-il d'une enveloppe générale ou est-ce que les sommes sont allouées pour des projets concrets?
- Si l'allocation se fait par projet, quels sont les montants alloués à ce jour par projet?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Michel Wolter

MMSK

Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le

7 8 JUIL. 2017

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, blvd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n° 3091 de l'honorable Député Michel Wolter

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Dan KERSCH, à la question parlementaire n° 3091 de Monsieur le Député Michel Wolter

Par le biais de sa question parlementaire, l'honorable Député s'enquiert si la Commune de Sanem s'est vu accorder des compensations financières en contrepartie de la mise à disposition du site Uerschterhaff et de l'acceptation de la nouvelle route qui permettra l'accès au site du futur centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler à l'honorable Député qu'il ressort clairement du projet de loi n° 6655 relatif à la construction du centre pénitentiaire d'Uerschterhaff, qui a donné lieu à la loi afférente du 24 juillet 2014, que l'implantation du projet se fera sur une surface étatique. Il ne saurait dès lors être question de compensations en contrepartie d'une soi-disante mise à disposition du site par la commune, ni d'ailleurs non plus en contrepartie de l'acceptation de l'acceptation.

En revanche, pour ce qui est des compensations accordées à la Commune de Sanem, j'aimerais rappeler aux bons souvenirs de l'honorable Député que dans une lettre du 22 avril 2008 signée à l'époque par M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre et M. Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, les ministres ont relayé au bourgmestre de la commune de Sanem une décision prise par le Conseil de Gouvernement en date du 28 mars 2008 d'accorder à ladite commune, « en raison du caractère national et spécial que représente l'implantation d'une maison d'arrêt sur son territoire », certaines mesures compensatoires dans «l'intérêt de la réalisation de nouvelles infrastructures dans le domaine scolaire et parascolaire et dans le domaine de la protection civile. » Le Gouvernement actuel a maintenu les engagements pris par les Gouvernements précédents.

Ces faits ressortent également du rapport de la Commission du développement durable du 4 juin 2014 au sujet du projet de loi précité et du débat à la Chambre des Députés à l'occasion du vote de la loi afférente en date du 19 juin 2014, factualité d'ailleurs évoquée dans le discours du rapporteur et reprise et saluée par la porte-parole du parti cher à l'honorable Député qui a d'ailleurs lui-même participé aux débats et acquiescé au projet par son vote positif. Je me permets de citer la porte-parole du groupe politique CSV :

"A fir d'CSV ass et och korrekt, dass eng Gemeng, déi bereet ass, an engem Solidaritéitsgeescht nationale Projet opzehuelen, dee gewässen Onannehmlechkeete mat sech bréngt, eng Rei Kompensatioune kritt. Dat war och scho bei anere Projeten an der Vergaangenheet de Fall...

Egal wéi, fir d'CSV ass et jiddefalls wichteg a richteg, dass, wann eng Gemeng hei parteiiwwergräifend en Zeeche setzt, dass de Prinzip vun der Solidaritéit spillt, wann et drëms geet, Verantwortung ze iwwerhuele fir en nationale Problem - an dat ass jo nach laang net iwwerall de Fall an och net an all Dossier -, wann dat esou ass, da sollen d'Awunner aus der

Gemeng och esou mann wéi méiglech Schued hunn an och esou mann wéi méiglech Onannehmlechkeeten."

Dans un esprit de transparence totale, je me permets de joindre copie de la lettre du 22 avril 2008 en annexe ce qui permettra à l'honorable Député de constater que la commune de Sanem bénéficie(ra) par le biais de contributions de différents ministères, d'une compensation qui s'élève à un montant global de 20 millions d'euros.

Pour ce qui est du ressort du ministère de l'Intérieur, je peux informer l'honorable Député qu'un subside total de 4.448.175,05 € a été accordé, par tranches, à la Commune de Sanem à titre de participation de l'Etat à la construction d'un nouveau centre de secours.

Pour ce qui est de la rénovation et de l'extension de l'ancienne école à Sanem, un montant total de 1.817.900 € a été viré à la Commune de Sanem à titre de subside en trois tranches réparties sur les exercices budgétaires 2012, 2013 et 2015.

Finalement, une aide de 2.084.778,36 € a été versée à la Commune de Sanem à titre d'aide pour la construction d'un complexe scolaire à Belval-Sud et ce en deux tranches réparties sur les exercices 2012 et 2013.



Luxembourg, le 22 avril 2008



Monsieur Georges ENGEL Bourgmestre de la Commune de Sanem Case Postale 74 L-4401 Belvaux

Objet: Compensations financières en faveur de la commune de SANEM en contrepartie de l'implantation d'une maison d'arrêt près du site de la WSA.

Monsieur le Bourgmestre,

Comme suite à votre lettre du 21 mars 2008 relative à l'objet sous rubrique, je voudrais vous informer qu'au cours de sa séance du 28 mars 2008, le Conseil de Gouvernement s'est déclaré d'accord pour accorder à votre commune, en raison du caractère national et spécial que représente l'implantation d'une maison d'arrêt sur le territoire de votre commune, certaines mesures compensatoires dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles infrastructures dans le domaine scolaire et parascolaire et dans le domaine de la protection civile.

 Pour ce qui est du détail de ces compensations financières, il convient de relever tout d'abord que le Gouvernement est d'accord pour porter de 50% à 75% le taux de la participation de l'Etat au financement de la construction d'un centre de secours pour les besoins du service d'incendie communal et du service de secours de la protection civile.

Etant donné que d'après votre lettre précitée du 21 mars 2008, le coût total de la réalisation de ce projet s'élève à 5.999.581 euros, le montant de la participation financière de l'Etat s'établira au montant plafond de 4.499.686 euros. La

participation financière supplémentaire qui sera dès lors accordée à votre commune en vue de la réalisation de ce projet, se chiffre à 2.884.000 euros.

2) Au cours de sa séance du 28 mars 2008, le Gouvernement a également procédé à une analyse des modalités de financement de votre projet d'extension du Centre Omnisports Roger Krier à Soleuvre qui, d'après votre lettre précitée serait inscrit au plan quinquennal d'équipement sportif et bénéficierait, à ce titre, d'une subvention totale de quelque 30% ou de 4.129.635 euros.

Pour les raisons évoquées ci-avant, le Gouvernement a décidé de relever à 50% le taux de la participation de l'Etat au financement de ce projet de construction dont le devis s'établit à 13.765.452 euros. En vue du financement de ce projet, votre commune bénéficiera donc d'une subvention additionnelle de 2.753.091 euros et dès lors d'une subvention totale de 6.882.726 euros.

3) Dans votre lettre du 21 mars 2008, vous insistez également sur le fait que les infrastructures scolaires qui existent sur le territoire de la commune de Sanem devraient être adaptées en fonction de l'évolution future de sa situation démographique.

Comme l'implantation de la nouvelle maison d'arrêt sur le territoire de votre commune ne manquera certainement pas d'influencer cette évolution, le Gouvernement s'est déclaré d'accord pour participer à raison de 70% au financement de ce projet qui comprend la rénovation de l'école à Sanem ainsi que la construction d'un hall sportif et l'extension du centre multifonctionnel.

Le relèvement à 70% de la subvention de l'Etat permettra à votre commune de bénéficier d'une participation supplémentaire de 3,8 millions et dès fors d'une subvention globale de 7 millions dans l'intérêt du financement de ce projet dont le devis s'élève à un montant de l'ordre de 10 millions d'euros.

4) En ce qui concerne le projet de création d'un nouveau complexe scolaire sur le site du quartier Belval Sud, le Gouvernement a confirmé, au cours de sa séance du 28 mars 2008, que l'Etat participera globalement à raison de 75% au financement des différents parties de ce projet d'ensemble qui relève de la responsabilité de plusieurs départements ministériels.

Votre commune bénéficiera dès lors, au titre de la réalisation de ce projet par le biais de contributions de différents ministères, d'une subvention globale de 20,0 millions qui dépasse donc de quelque 10,0 millions le montant de la subvention qui aurait été accordée à votre commune en l'absence de tout élément exceptionnel.

5) Finalement, le Gouvernement s'est déclaré d'accord pour accorder à votre commune un droit de superficie pour l'implantation d'un centre logistique pour les besoins du centre Hospitalier Emile Mayrisch et de la Clinique Ste Thérèse. Le droit de superficie portera sur un terrain étatique d'environ 3 hectares situé dans votre commune et dont la localisation sera précisée ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Le Premier Ministre,

Luc FRIEDEN

Jean-Dlaude JUNCKER